

Séance ordinaire du 14 novembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi quatorze novembre deux mille vingt-deux à quinze heures trente-sept, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-11-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 novembre 2022.

CE-2022-11-35

Approbation du procès-verbal des séances des 8 et 10 novembre 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2022.

CE-2022-11-36

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels en évaluation pour le secteur dossier Val-des-bois

[Document d'aide à la décision DG-2022-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative aux honoraires professionnels en évaluation du secteur Val-des-Bois, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DG-2022-006, au montant maximal de 100 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2022-11-37

Réaffirmation et confirmation relativement au choix de la bannière pour le projet d'hôtel dans le secteur de la Traverse et abrogation de la résolution CE-2022-10-98 « Réaffirmation et confirmation relativement au choix de la bannière pour le projet d'hôtel dans le secteur de la Traverse »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-131-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de réaffirmer et donc, de confirmer l'approbation de la Ville quant au choix de la bannière pouvant faire

l'objet d'un contrat de gestion hôtelière sur les lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec, soit :

- *Tribute Portfolio* (catégorie *Premium*);
- *Autograph Collection Hotels* (catégorie *Premium*);
- *Le Meridien* (catégorie *Premium*);
- *AC Hotels by Marriott* (catégorie *Select*);
- *Curio de Hilton*.

Il est également résolu d'abroger de la résolution CE-2022-10-98 « Réaffirmation et confirmation relativement au choix de la bannière pour le projet d'hôtel dans le secteur de la Traverse ».

CE-2022-11-38

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 08.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
